

Notice par A. Leclerc

Dictionnaire Topographique, archéologique et historique de la Creuse
chez Vve H. DUCOURTIEUX, Limoges, 1902.

CHÉNÉRAILLES

Chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Aubusson.

Ce canton, qui a 12.999 habitants et une étendue de 20.470 hectares, se compose des communes de Chénérailles, Le Chauchet, Issoudun, Lavaveix-les-Mines, Peyrat-la-Nonière, Puy-Malsignat, Saint-Chabrais, Saint-Dizier, Saint-Médard, La Serre-Bussière-Vieille.

La commune de Chénérailles a 1201 habitants.

Son nom se trouve écrit:

Apad Chanalebas, en 1217 (ch. du Moutier d'Ahun)

Idem 1320 et 1237 (cart. de Bonlieu)

Chenerales, 1222 (cart. de Bonlieu).

Grenerium de Chananalisis, 1224 (ch. de Bonlieu)

Prior de Chanalelhas, 1232 (ch. du Moutier-d'Ahun)

Villa de Cananelas, 1237

Burgensis de Chananalisis, 1258, 1311, 1347 (ch. de Bonlieu)

Clericas de Canalicis, 1301 (D. col, V)

Villa de Canalicis, 1312, 1334 (cart. des Ternes)

Chanalelhes, 1370 (ch. de Bonlieu)

Chanalelhas, 1388, 1404 (terr. de Chambon)

Capella de Canalicis, xiv^e siècle (Pouillé)

Ville de Chanezeilles, 1434 (arch. de M. Jorrand)

Chaneizelles, 4138 (ch. des Ternes)

Chananeilles, 1471 (terr. des Ternes)

Chanereilles, 1473 (ch. des Ternes)

Chazeneilles, 1482 (ch. de Blessac)

Chénérailles, 1493

Cenerailhes, 1542 (ch. des Ternes)

Chanareilhes, 1557, (terr. de Blessac).

Chénérailles était une cure en ville murée; ce lieu est, en effet, appelé ville dans un acte de 1221. (BONAV., t. 111, p. 342).

Son patron était Saint Barthélemy, et au siècle dernier on y comptait 890 communicants, qui supposent une population de 1187 habitants. L'évêque de Limoges y nomma le titulaire en 1597 et 1671; mais en en exceptant ces deux nominations, c'est l'abbé de Bénévent qui les y fit toujours depuis 1482.

En 1564 il y avait une communauté de prêtres.

Une vicairie dite d'Hautefaye ou d'Estansanes en 1460, était fondée « hors et près la ville de Chénérailles ». Le service en fut transporté dans la chapelle du château vers 1718.

On la dit : dans la chapelle de Sainte-Catherine. Les patrons qui nommaient à cette vicairie sont : Noble Pierre de Perpirolle, sieur d'Hautefaye, 1568; Louis de Montaignac, écuyer, sieur d'Estansanes, paroisse de Saint-Chabrais, 1571; Pierre d'Hautefaye, écuyer, 1606; Gabriel Le Groing, écuyer, avec Gabrielle d'Hautefaye, sa femme, 1607 ; Dame de La Court, 1660; veuve de Gabriel d'Estranges, écuyer, sieur de Maussac, 1661 ; Marie-Renée Le Bigot de Gatines, veuve de César de Montaignac, écuyer, sieur d'Estansanes, 1661 ; Nicolas de Montaignac, écuyer, sieur de la châtelainie de Chénérailles, conseiller au Parlement, 1715 ; Foureton de Margeleix, veuve de Garreau, sieur d'Hautefaye et du Planchard, contrôleur général-ancien des finances, bois et domaines de la généralité de Moulins, comme tutrice de ses enfants, 1718; noble François Garreau, contrôleur des finances à Moulins, 1740; Silvain-Gabriel-Nicolas-Claude-Joseph de Montaignac, chevalier, sieur d'Estansanes et de Chénérailles, capitaine au régiment de la Reine-Cavalerie, 1747, 1756; noble Nicolas Garreau, sieur d'Hautefaye, conseiller du Roi, contrôleur des finances en la généralité de Moulins, 1759; noble François Laurent Léonard, 1764.

L'église de Chénérailles forme un carré long partagé en quatre travées sans piliers. La porte, ouverte latéralement au nord, est décorée, suivant l'usage de l'architecture de notre école limousine, de voussures concentriques en retraite, supportées par de minces colonnettes coiffées de chapiteaux à crochets. Les nervures fines et légères de la voûte s'appuient sur des consoles à fûts grêles et tronqués. Chaque travée est percée d'une longue et étroite fenêtre plein-cintre. Tous ces caractères accusent en Limousin la seconde moitié du XIII^e siècle.

Dans la troisième travée du mur méridional se trouve le remarquable tombeau de Barthélemy de La Place, sculpté en 1300. Il est taillé dans un seul bloc de calcaire, et représente vingt-sept personnages distribués en trois scènes superposées.

On lit sur une banderole que déroule un ange :

† HIC .LACE BARTHOLOMEUS DE PLATHEA PRESBITER QUI OBIIT DIE FEST[IVITATIS] V[IRGINIS] M[ARIAE] ANNO D[OMI]NI M- CCC°.

(Inscriptions du Limousin, par l'abbé Texier, p. 207).

M. Moncorrier fut nommé curé de Chénérailles en 1759, et M. Pittard en 1785.

Chénérailles était le siège d'une officialité. Comme la Marche, la Combraille et les parties du Poitou et du Berry enclavées dans le diocèse de Limoges dépendaient du Parlement de Paris, tandis que le Limousin ressortissait au Parlement de Bordeaux, l'évêque avait été obligé d'établir à Guéret, pour ces pays, une officialité distincte. Plus tard même, on avait dû diviser, à cause de sa grande étendue et de la difficulté des communications, le ressort de cette juridiction, et on avait placé à Chénérailles un vice-régent, qui ne tarda pas à prendre également le titre d'official. Les attributions de ces tribunaux ecclésiastiques étaient de deux natures bien différentes, selon que leur autorité s'exerçait sur les clercs ou sur les laïques. Vis-à-vis des premiers, leur juridiction s'étendait à tous les actes qui pouvaient entraîner une peine canonique ou disciplinaire; à l'égard des autres, elle était restreinte à quelques questions de dîmes et surtout au jugement des difficultés qui avaient trait au mariage religieux. C'était encore les officiaux qui délivraient les monitoires destinés à aider la justice séculière dans la recherche des criminels. Organisées sur le modèle des cours laïques, les officialités se composaient essentiellement, d'un juge, qui n'était autre que l'official, d'un promoteur, qui remplissait les fonctions du ministère public, et d'un greffier. L'officialité de Chénérailles comprenait les trois archiprêtres de Combrailles, Aubusson et Chirouze. (BOSVIEUX, Rapport au préfet (le la Creuse).

Une assiette d'impôts faite dans la ville de Chénérailles, le 18 janvier 1441 (nouveau style), par les commissaires royaux Jean Barton, Bertrand de Saint-Avit et Guillaume de Prédieu, nous montre la ville, et paroisse de Chénérailles placées dans la châtellenie d'Ahun. Mais dans un document de 1776 (Arch. de la Creuse, B, E, 5), on voit que Chénérailles est alors une châtellenie, et que les paroisses qui la composent sont : Chénérailles, Gouzougnat, Issoudun, Les Forges, Lespeyroux, Pierrefitte, Peyrat, Saint-Chabrais et Malleret, Saint-Dizier, Saint-Julien et Saint-Loup.

Les fiefs de cette châtellenie étaient: Archis, paroisse de Peyrat; Auzonne, Bouzalégistas et Le Bourgoin, paroisse de Saint-Chabrais; Bourg, paroisse d'Issoudun; Buxerolles, paroisse de Saint-Dizier; Les Bussièrres, paroisse de Saint-Loup ; Cressat, paroisse de Cressat; Champagne, paroisse de Gouzougnat; Cheron-Pouty, paroisse d'Issoudun; Cambon, paroisse de Peyrat; Châtelus, paroisse de Saint-Dizier; Deux- Maisons, paroisse de Saint-Chabrais. Dîmes et rentes, paroisse de Peyrat. Directe, aux villages du Mont, etc., paroisse de Peyrat; directe, au village de Haute-Serre, paroisse de Saint-Chabrais; directe et justice, paroisse de Saint-Dizier; dîmes, paroisse de Saint-Dizier; Estansannes, paroisse de Saint-Chabrais ; Fraine, paroisse de Peyrat; Gouzougnat, paroisse de Gouzougnat; Haute-Faye, paroisse d'Issoudun; Haute-Serre, paroisse de Saint-Chabrais, Jouandeix et Le Cornet, paroisse de Cressat ; La Cour et Lacheras, paroisse d'Issoudun; Latour et le Mas de Latour, paroisse de Latour; Lespeyroux, paroisse de Lespeyroux; Lechiron, Lemazeau, Lavareille et le Fraisse, paroisse de Peyrat; Lafaye, paroisse de Saint-Didier; Le Puy-Larmande, Paroisse de Saint-Julien ; La Jarrige, Landes et Les Portes, paroisse de Saint-Loup; Malleret, paroisse de Saint-Chabrais; Mombertein, paroisse de Cressat; Montejas, paroisse de Gouzougnat; Pompeix, paroisse de Chénérailles; Pomeroux, paroisse de Cressat;

Puygrenier, paroisse d'Issoudun; Perpessat, paroisse de Pierrefitte; Ponty; paroisse de Saint-Julien. Rentes sur le ténement du Theil, et rentes au village des Rues, paroisse de Cressat; rentes sur le village de Verpe, paroisse de Peyrat; rentes au village de Haute-Serre, paroisse de Saint-Chabrais ; rente directe, paroisse de Saint-Julien ; Riolat, paroisse de Pierrefitte; Saint-Julien, paroisse de Saint-Julien; Saint-Loup-les-Landes, paroisse de Saint-Loup; Stiergne et Les Tergues, paroisse de Saint-Chabrais, Tremouline et Villevieille, paroisse d'Issoudun; Virole, paroisse de Saint-Chabrais.

Les réceptacles ou urnes en pierre contenant des fragments d'os humains sont communs aux environs de Chénérailles. M. P. de Cessac en a recueilli plusieurs; en particulier, vers 1860, un sur la route de Peyrat, en face du château, d'Estansannes. On y a trouvé aussi quantité de médailles des empereurs Maximien, Gallien, Gordien, Licinius et autres.

C'est aussi près de Chénérailles qu'on a trouvé un denier d'argent de la famille Scribonia, d'une conservation parfaite. Il porte d'un côté : une tête d'homme nue, et à droite:

L. IB0. BON. EVENT. Au revers : un autel ou puits orné d'une guirlande à laquelle sont suspendues des lyres. Au dessus: PUTEAL. A l'exergue : SCRIBON.

Chénérailles était autrefois une ville forte, au milieu de laquelle il y avait un rocher élevé, sur lequel était bâti un château appartenant aux comtes de la Marche. C'est à la place de ce château qu'on a bâti l'église paroissiale dédiée à saint Barthélemy. Dans les anciens titres des comtes de la Marche, elle est qualifiée Ville Franche.

Hugues X, dit le Brun, comte de la Marche, par une charte de l'an 1221, donna pouvoir aux habitants de Chénérailles d'acquérir et de tenir des fiefs en ses terres.

Hugues XI, comte de la Marche, habitait ordinairement son château de Chénérailles, et l'an 1260, année de sa mort, il en sortit avec des troupes nombreuses pour porter secours à un parti d'Anglais, qui était assiégé dans le château de la Chapelle-Taillefer.

Hugues XII, comte de la Marche et d'Angoulême, donna à cette ville, en 1265, plusieurs privilèges qui furent confirmés par Bernard d'Armagnac.

La charte est écrite en vieux langage : elle porte que le comte mettra son juge, appelé bailli, lequel sera tenu de faire serment entre les mains des consuls de la ville de la gouverner loyalement et suivant les usages et privilèges des habitants.

Cette ville souffrit beaucoup de la guerre avec les Anglais, au commencement du xv^e siècle, elle fut même détruite presque en entier. Mais Bernard et Jacques d'Armagnac la firent reconstruire de l'an 1430 à l'an 1440.

En 1439, Charles VII, venant de Limoges, passa à Chénérailles.

En 1455, une grande partie de cette ville et de ses faubourgs fut la proie des flammes.

En 1599, la ville de Chénérailles opposa aux royalistes une longue résistance. D'Abeine gouverneur de la province, toujours assisté de Saint-Germain-Beaupré et de la noblesse de la Basse-Marche, vint l'assiéger avec trois mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Mais il fut contraint de lever le siège la ville étant défendue par Dochaux, seigneur de Mallereix, homme de tête et d'exécution, avant sous lui des hommes braves et résolus à ne pas capituler. Néanmoins, le gouverneur de la Marche ne renonça pas au projet qu'il avait conçu de réduire cette ville, alors assez importante. Il en fit une espèce de blocus, en plaçant dans les châteaux circonvoisins Mallereix, Stansarines, Ahun, Cressac, des garnisons qui incommodaient journellement les habitants de Chénérailles, et qui ne leur permettaient pas de faire entrer des provisions dans leur ville, ce qui dura pendant huit mois, et les réduisit à une extrême misère. Ils prirent enfin le parti de se rendre.

François Chopy, de Chénérailles, mort en 1595, est auteur d'un poème intitulé : Le siège de Chénérailles. Le sujet de ce poème est le siège de 1592.

D'Hozier a donné pour armes à cette ville: de gueules à trois chaînes d'or posées en bande. Le cahier de doléances de la ville de Chénérailles en 1789 est publié dans les Cahiers de la Marche, par M. Louis Duval.

Les villages de cette commune sont :

Basse-Malgane, où l'on a découvert, en 1860, une urne cinéraire en pierre, contenant des fragments d'os dans une boue noire.

Châtelard.

Les Granges.

Haute-Malgane
Janot (Le)
Maison-Rouge (La)
Peyrusse.
Pompeix.
Trésorier (Le).
Vegueix.

Il existe aussi : Chénérailles, commune de Saint-Aignant, près Crocq.